

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Réalisation sur 4 ans de travaux courants de voirie sur le territoire de la Communauté Urbaine - Marchés à bons de commande - Appel d'offres - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin d'assurer la réalisation des travaux courants de voirie pour les 4 années à venir, concernant notamment les petites interventions, la maçonnerie, les chaussées, les pavages, l'asphalte, les clôtures, etc, il convient de lancer un appel d'offres ouvert, au niveau européen, pour l'attribution de ces prestations dans le cadre de marchés à bons de commandes, en application des dispositions de l'article 71 I et III du Code des Marchés Publics.

Le recours à ce type de procédure, résulte de la nécessité de répondre à la grande diversité des interventions, en divers milieux et au rythme des besoins, étalés dans le temps ou dépendant de contraintes extérieures ; étant précisé que les opérations présentant une certaine importance et une certaine homogénéité, n'entrent pas dans ce dispositif et font l'objet d'appels à concurrence spécifiques.

Il résulte également de la nécessité de faire face aux actions de maintenance et de sécurité sur 2400 Km de voies, constituant par essence des opérations non prévisibles ou urgentes et non réalisables par les équipes de régie communautaires.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance du territoire communautaire (55.000 hectares, 27 Communes), il n'apparaît pas possible de confier ces travaux à une seule Entreprise.

C'est pourquoi il a été retenu le principe de 30 lots, correspondant notamment à des travaux de nature différente, tant par leur objet, que par les milieux dans lesquels ils s'exécutent et qui ont déjà justifié le découpage du territoire communautaire en circonscriptions géographiques, regroupant plusieurs communes de nature voisine.

En outre, les lots 19 à 27 nécessitent, pour les Entreprises retenues, la mobilisation rapide de moyens de nature à faire face aux fortes intempéries (inondations, neige, etc), ce qui implique un recours à des entreprises de tailles diverses et va dans l'intérêt de l'allotissement, lequel doit, du point de vue des principes des Marchés Publics, être de nature à faciliter l'accès des P.M.E. à la commande publique et à augmenter le nombre de compétiteurs.

La répartition des lots établis sur ces bases, donnerait lieu à 30 marchés, comme suit :

Lot	Désignation	Montant en €uros H.T. par an		Montant en €uros H.T. pour 4 ans	
		minimum	maximum	minimum	maximum
1	Petites interventions - 1 er	105 000	420 000	420 000	1 680 000
2	Petites interventions - 2 ème	140 000	420 000	560 000	1 680 000
3	Petites interventions - 3 ème	140 000	420 000	560 000	1 680 000
4	Petites interventions - 4 ème	140 000	420 000	560 000	1 680 000
5	Petites interventions - 5 ème	140 000	420 000	560 000	1 680 000
6	Petites interventions - 6 ème	140 000	420 000	560 000	1 680 000
7	Petites interventions - 7 ème	140 000	420 000	560 000	1 680 000
8	Petites interventions - 8 ème	166 000	500 000	664 000	2 000 000
9	Petites interventions - 9 ème	166 000	500 000	664 000	2 000 000
10	Maçonnerie - 1 er circonscription	533 000	1 600 000	2 132 000	6 400 000
11	Maçonnerie - 2 ème circonscription	533 000	1.600 000	2 132 000	6 400 000
12	Maçonnerie - 3 ème circonscription	533 000	1.600 000	2 132 000	6 400 000
13	Maçonnerie - 4 ème circonscription	533 000	1.600 000	2 132 000	6 400 000
14	Maçonnerie - 5 ème circonscription	533 000	1.600 000	2 132 000	6 400 000
15	Maçonnerie - 6 ème circonscription	533 000	1.600 000	2 132 000	6 400 000
16	Maçonnerie - 7 ème circonscription	533 000	1.600 000	2 132 000	6 400 000
17	Maçonnerie - 8 ème circonscription	633 000	1 900 000	2 532 000	7 600 000
18	Maçonnerie - 9 ème circonscription	633 000	1 900 000	2 532 000	7 600 000
19	Chaussée - 1 er circonscription	533 000	1 600 000	2 132 000	6 400 000
20	Chaussée - 2 ème circonscription	533 000	1 600 000	2 132 000	6 400 000
21	Chaussée - 3 ème circonscription	533 000	1 600 000	2 132 000	6 400 000
22	Chaussée - 4 ème circonscription	533 000	1 600 000	2 132 000	6 400 000
23	Chaussée - 5 ème circonscription	533 000	1 600 000	2 132 000	6 400 000
24	Chaussée - 6 ème circonscription	533 000	1 600 000	2 132 000	6 400 000
25	Chaussée - 7 ème circonscription	533 000	1 600 000	2 132 000	6 400 000
26	Chaussée - 8 ème circonscription	633 000	1 900 000	2 532 000	7 600 000
27	Chaussée - 9 ème circonscription	633 000	1 900 000	2 532 000	7 600 000
28	Pavage - 27 communes	403 000	1 210 000	1 612 000	4 840 000
29	Asphalte - 27 communes	403 000	1 210 000	1 612 000	4 840 000
30	Clôtures - 27 communes	333 000	1 000 000	1 332 000	4 000 000

Montant total € H.T.	12 410	37 360	49 640 000	149 440
-----------------------------	--------	--------	-------------------	----------------

En application des articles L 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des prestataires établi sur ces bases par les services communautaires et comprenant les dossiers de marchés, est à la disposition des Conseillers Communautaires, qui peuvent venir le consulter au Service des Marchés Publics (hôtel de la CUB, 13^e étage).

Ces marchés seront conclus pour une période de 4 ans à compter de leur date de notification, chaque partie pouvant décider de mettre un terme à l'un ou plusieurs des contrats à l'issue de chaque période annuelle.

Globalement estimés en minimum à 49 640 000 € HT pour 4 ans et en maximum à 149 440 000 € TTC pour 4 ans, ils seront inscrits au titre des exercices considérés aux articles et chapitres suivants :

- Article 2315 – chapitre 23 – fonction 8220
- Article 61523 – chapitre 011 – fonction 8222

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- entériner le dossier de consultation des prestataires

et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.
- en cas d'insuccès de cet appel, à procéder à la recherche de prestataires, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté à la conjoncture économique, soit par marchés négociés conformément aux dispositions de l'article 35 I 1^o dudit Code,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID